Devenez notre Agent ou Agente à la propreté urbaine

à compter du 1er décembre 2026

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

Pourquoi nous avons besoin de vous ?

- Pour assurer le départ d'un agent

Avec qui allez-vous travailler ?

- La responsable de service : Vincent
- L'adjoint au responsable de service : Maïke
- L'assistante administrative : Amal
- Le responsable de secteur : Laurent

Quel sera votre environnement de travail ?

- Dans des locaux adaptés à l'activité, disposant d'un lieu de restauration.
- Vous travaillez aux ateliers municipaux

Quelles seront vos missions ?

✓ Vous triez et évacuez les déchets courants
✓ Vous enlevez les mauvaises herbes en été et les feuilles en saison automnale
✓ Vous rendez compte des désordres constatés en tout genre sur le domaine public
✓ Vous nettoyez les PAV en complément des agents dédiés à ce nettoyage
✓ Vous videz les corbeilles à papier

📌 *Vous reconnaissez-vous ?*

Vous possédez idéalement le PERMIS B.
Vous connaissez les règles de sécurité sur le domaine public.
Vous possédez une bonne condition physique et le sens du travail en équipe.
Dynamique, discret et disponible, vous respectez les consignes données et prenez soin du matériel confié. Vos qualités relationnelles sont reconnues

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

✓ Qualités d'écoute, d'observation
✓ Rigueur et discrétion, capacités organisationnelles
✓ Disponibilité, réactivité, polyvalence, dynamisme
✓ Qualités relationnelles : savoir faciliter le travail d'équipe
✓ Savoir travailler en autonomie, prendre des initiatives et être force de proposition, tout en respectant le circuit hiérarchique
✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité) ;
✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu ;

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

⚖️ Filière technique- Cadre d'emploi des adjoints technique – Catégorie C
📂 Emploi permanent ouvert aux titulaires ou par dérogation aux agents contractuels ;
🕰️Temps complet : réparti du lundi au vendredi de 07h30 à 14h30 avec la possibilité de réaliser des heures supplémentaires le week-end
💰Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + prime annuelle ;
↪ 70% du traitement de base + l'indemnité de Résidence
🌞 Vous bénéficierez de 25 jours de congés annuels + 2 jours de fractionnement (sous condition) + jours de pénibilités
📍 Poste basé à Melun

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Participation financière à votre mutuelle à hauteur de 15 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des évènements familiaux.
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ..) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou portes de paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages…….

CANDIDATER

Dépôt de candidature ***20/10/26***

Clôture des candidatures ***10/11/26***

Date de Jury ***du 16/11/26 au 20/11/26***

Poste à pourvoir ***01/12/26***

CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
- Par mail : recrutement@ville-melun.fr

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.